## COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES

# **AVIS PUBLIC**

# MISE A DISPOSITION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) ACTUALISE

En exécution de l'arrêté n°19 du 01/10/2025, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences (CCTC) informe qu'une mise à disposition du public par voie électronique relative à l'actualisation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sera ouverte pour une durée de 33 jours, consécutifs :

## du lundi 3 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 5 décembre 2025 à 17h00 inclus.

Cette mise à disposition vise à consulter le public pour avis sur le projet, en lui permettant de formuler ses observations et propositions.

#### Le projet :

Le projet de PCAET initial a été arrêté en conseil communautaire le 14 décembre 2021 mais n'a jamais été soumis à la consultation du public, ni été adopté de manière définitive. Une actualisation du PCAET était donc nécessaire en vue de l'approuver définitivement.

#### Cette actualisation repose sur :

- Un rapport d'évaluation à mi-parcours, réalisé sur la base des actions mises en œuvre depuis 2022 (soit durant 3 ans), malgré l'absence d'approbation formelle.
- Une actualisation :
  - des données de diagnostic
  - o des trajectoires afin de les adapter à l'évolution du contexte, tout en maintenant la stratégie (objectifs) arrêtée en 2021
  - o du plan d'actions, permettant d'articuler les ambitions du territoire avec les réalités et projections actualisées
  - o de l'évaluation environnementale stratégique et de son résumé non technique

## Les modalités de consultation du public sont définies comme suit :

- Mise à disposition du dossier précité pendant toute la durée de consultation du public :
  - o en version papier, au siège de la communauté de communes ainsi que dans les mairies de Castelsarrasin, Moissac, La Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Nicolas-de-la-Grave aux jours et heures habituelles d'ouverture au public :
  - o en version numérique, sur le **site internet de la communauté de communes** : <a href="https://www.terresdesconfluences.fr/">https://www.terresdesconfluences.fr/</a>
- Les observations du public pourront être formulées pendant toute la durée de consultation du public :
  - Sur un registre d'expression papier tenu au siège de la communauté de communes et dans les mairies de Castelsarrasin, Moissac, La Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Nicolas-de-la-Grave aux jours et heures habituelles d'ouverture au public ;
  - Par courrier électronique à l'adresse : pcaet@terresdesconfluences.fr en mentionnant l'objet suivant « Avis sur le PCAET actualisé » à l'attention de Monsieur le Président de la communauté de communes :
  - o Par courrier postal à l'adresse suivante : 636 rue des confluences CS 50046 82102 CASTELSARRASIN Cedex, en mentionnant l'objet suivant « Avis sur le PCAET actualisé » et à l'attention de Monsieur le Président de la communauté de communes ;

### Le dossier qui sera mis à la disposition du public est constitué des pièces suivantes :

- Les pièces administratives (délibération engageant l'élaboration du PCAET ; délibération arrêtant le projet de PCAET et tirant le bilan de la concertation ;
- bilan de la concertation ;Le rapport d'évaluation,
- Le projet de PCAET actualisé (diagnostics, stratégie, plan d'actions et évaluation environnementale stratégique et son résumé non technique),
- Le dispositif de suivi (reposant sur un suivi à large échelle, ce dernier n'a pas nécessité de mise à jour).
- Seront également joints les avis des personnes publiques associées : Région, Préfet de Région et MRAe (autorité environnementale), le projet étant soumis à évaluation environnementale.

À l'issue de la mise à disposition du public, le projet éventuellement modifié prendre en compte certains avis ainsi que la synthèse des avis et observations seront présentés devant le conseil communautaire de la communauté de communes Terres des Confluences qui en délibérera et adoptera le PCAET actualisé.

La synthèse des observations et des propositions du public, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que les motifs de la décision, seront tenus à la disposition du public pendant une durée minimale de trois mois.

Autorité compétente pour prendre la décision et auprès de laquelle peuvent être obtenus les renseignements pertinents

Communauté de communes Terres des Confluences 636 rue des confluences – CS 50046 - 82102 CASTELSARRASIN Cedex 05 63 95 56 00 / <a href="https://www.terresdesconfluences.fr/">https://www.terresdesconfluences.fr/</a> Direction de l'aménagement, du développement économique et touristique

Le Président